



16 avril 2015

Unité DGAC rime avec protocole DGAC FO l'a rappelé hier au ministère

Suite à la grève déclenchée par le SNCTA la semaine dernière, la DSNA a proposé lundi 13 avril une nouvelle méthode de négociation basée sur des accords par corps et par services.

FO, considérant que cette proposition remettait en cause l'unité de la DGAC et la logique protocolaire prévalant depuis 1988, a claqué la porte et demandé immédiatement une entrevue au ministère.

Nous avons été reçus hier au secrétariat d'Etat.

FO a réaffirmé que unité de la DGAC rime avec protocole DGAC.

Un accord social doit concerner tous les corps et tous les services de la DGAC et doit donc se négocier et se conclure au niveau de la DGAC.

Ceci n'exclut pas des discussions ciblées par corps ou services sur des thématiques particulières comme cela a toujours été le cas dans l'histoire protocolaire depuis plus de 25 ans.

En attendant que le ministère donne des orientations claires pour la future négociation, FO boycottera toutes les instances de dialogue social de la DGAC.

